



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 11435

Numéro SIREN : 398 139 907

Nom ou dénomination : A.B.R.I.

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2014 sous le numéro de dépôt 50360



1405041701

DATE DEPOT : 2014-06-04

NUMERO DE DEPOT : 2014R050360

N° GESTION : 1994B11435

N° SIREN : 398139907

DENOMINATION : A.B.R.I.

ADRESSE : 5 rue des Suisses 75014 Paris

DATE D'ACTE : 2014/05/16

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

1991B11435
A.B.R.I.

S.A.S. au capital de 10 000,00 €

Siège Social : 5, rue des Suisses 75014 - PARIS

R.C.S. : PARIS B 398 139 907

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2014

PF du 16 05 14 : OG

Le seize mai deux mille quatorze, à seize heures,

Les associés de A.B.R.I., société par actions simplifiée, au capital de 10 000,00 €, divisé en 500 actions de 20 € chacune, dont le siège social est à PARIS, 5 Rue des Suisses, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation adressée par Monsieur Olivier MIONNET, Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier MIONNET, qui constate en ouvrant la séance que le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Melle Céline MIONNET en tant que Directeur Général.
- Nomination de Melle Alice MIONNET en tant que Directeur Général.
- Modification corrélatrice des statuts.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que tous les documents qui viennent d'être communiqués ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne alors lecture du rapport de la gérance, puis il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vue, le Président procède au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

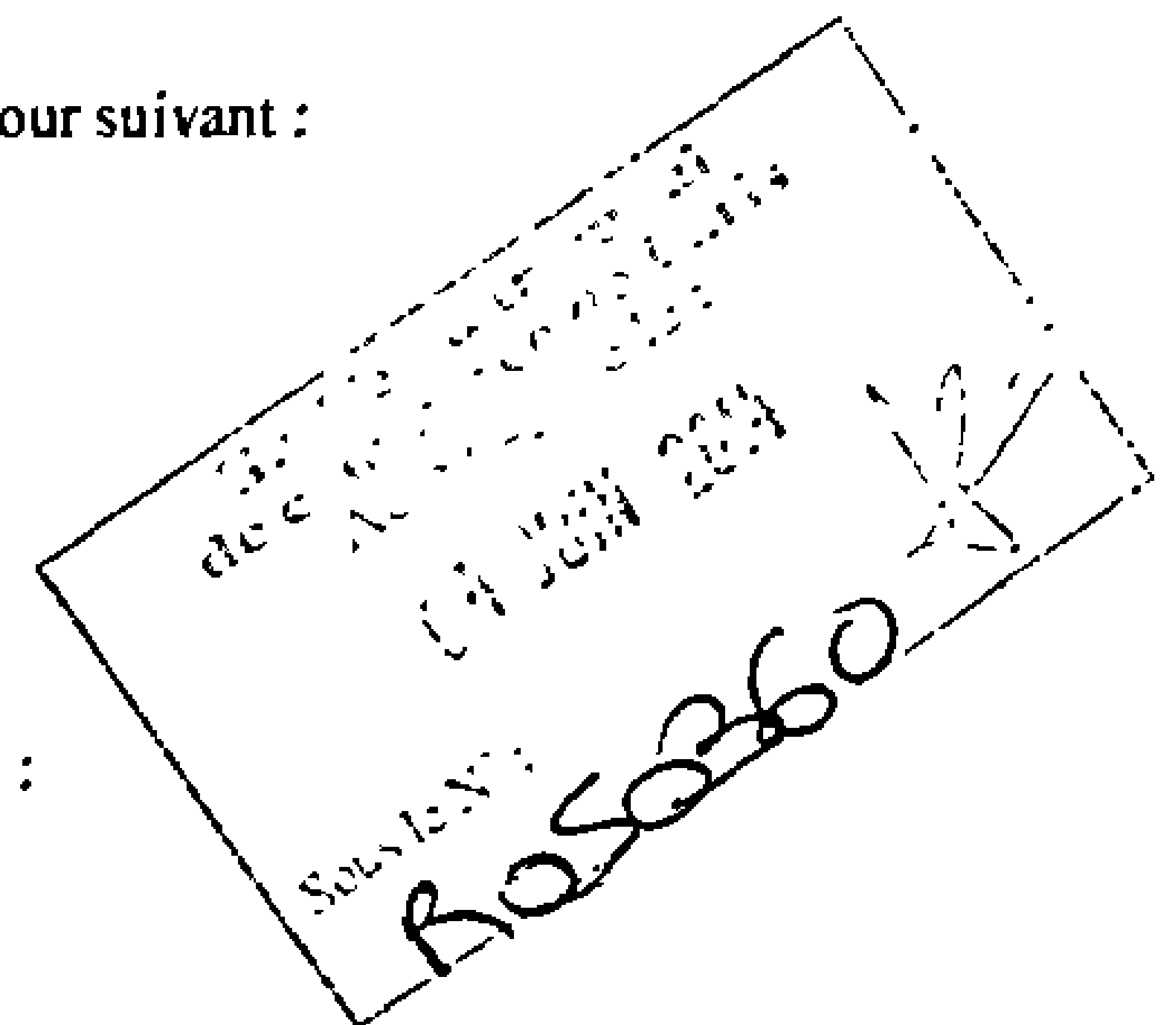
L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de nommer Directeur Général, Mademoiselle Céline MIONNET, associée, pour une durée indéterminée

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de nommer Directeur Général, Mademoiselle Alice MIONNET, associée, pour une durée indéterminée

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



[Handwritten signature]

TROISIEME RESOLUTION

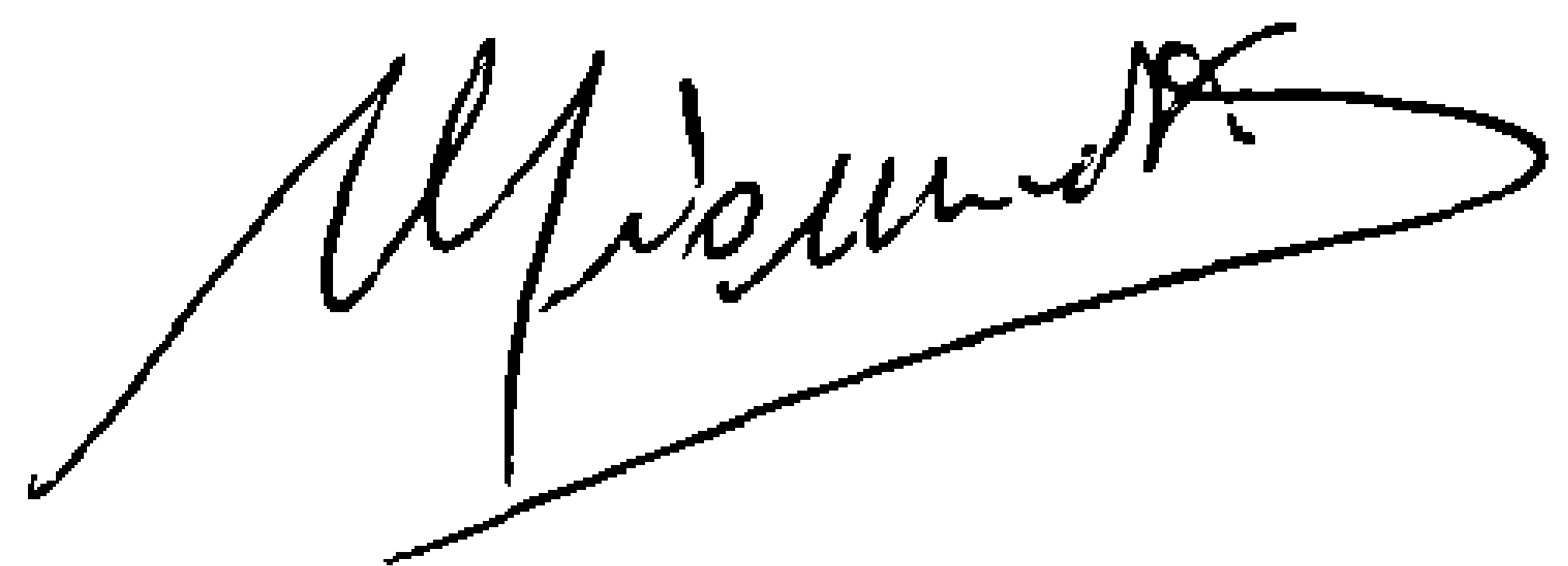
Tous pouvoirs sont donnés au Président à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, ~~est~~ adoptée à l'unanimité.

Toutes les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée étant adoptées et, l'ordre du jour se trouvant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par les associés et le Président.

Certifié Conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. J. J. J. J.', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.